

REUNION DU 15 JUILLET 2021

Date de convocation :
08/07/2021

Date d'affichage :
08/07/2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 19

Le quinze juillet deux mil vingt et un à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame PERROTTE Marie-Hélène, Maire de Picauville.

Etaients présents :

BERTOT, Nelly, CHANTREUIL Claude, CORCY Jeannine, CUQUEMELLE Marie-Hélène, DONGE Ginette, DUVERNOIS Vincent, GAILLARDON Christian GERVAIS Marylise LELOY Michel LESACHEY Françoise, LEVIN Jacky, MARIE Claudine, MARIE Hervé MAUBRAY Daniel, PERROTTE Guillaume, PERROTTE Marie-Hélène, ROUXEL Stéphane, TRAVERT Gilbert, VASLIN Jean-Jacques.

Excusés :

BAUDE Laëtitia, LEVAVASSEUR Daniel, MATHIEU Julien,

Absents :

BAUDRY Jennifer, DESMONS Sophie, HEBERT Marine, LECOEUR Christophe, TOURBOT Elise

Secrétaire de Séance : MARIE Claudine

01-07-21 GIP Tandem : mise à disposition salle permanences Pierre Guérout

Madame le Maire présente la demande du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Tandem qui est un organisme pour l'accompagnement à l'insertion professionnelle (Pour les bénéficiaires du RSA, pour les entreprises (conseils et recrutement,..), pour les partenaires (études, expérimentations,..) d'utiliser la salle des permanences rue Pierre Guérout, les lundis et jeudis de 8h00 à 18h00 à compter du 1^{er} septembre 2021.

Madame le Maire propose de mettre à disposition gratuitement la salle des permanences et de facturer uniquement les charges courantes (411€/an).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de mettre à disposition à titre gratuit le local de la permanence Pierre Guérout au GIP TANDEM et de facturer uniquement les charges de fonctionnement à hauteur de 411€/an)

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition avec le GIP Tandem, à compter du 1^{er} septembre 2021.

02-07-21 Révision des tarifs de la ludothèque

Madame le Maire propose de modifier les tarifs de la ludothèque afin de créer un tarif famille

- Carte famille (à partir de 2 enfants) : 12€ pour 5 jeux
- 1 enfant : 5€ pour 2 jeux
- 1 adulte : 8€ pour 2 jeux

Les tarifs actuels sont :

- 1 enfant : 5€ pour 2 jeux
- 1 adulte : 10€ pour 2 jeux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la modification des tarifs de la régie de la ludothèque à compter du 1^{er} septembre 2021 comme suit:

- Carte famille (à partir de 2 enfants) : 12€ pour 5 jeux
- 1 enfant : 5€ pour 2 jeux
- 1 adulte : 8€ pour 2 jeux

03-07-21 Appel à projet numérique pour l'école

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a lancé un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Nous avons répondu à l'appel à projet avant la fin mars et notre candidature a été acceptée.

Le projet d'un montant de 16 600€ concerne l'achat de :

- 6 vidéoprojecteurs
- 8 ordinateurs portables (renouvellement)
- 7 tablettes numériques

La subvention de l'Etat correspond à 11 500€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires présenté ci-dessous

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de financement correspondante

04-07-21 Mise en vente du logement de l'église

Madame le Maire présente l'offre d'achat pour le logement communal au 3 rue de l'Eglise pour un montant de 80 000€ net vendeur.

Pour rappel, le logement avait été mis en vente en décembre 2019, pour un montant de 112 000€. Sans visites pendant un an, il avait été demandé un nouvel avis des domaines qui a révisé le prix à 93 000€ en début d'année 2021. Depuis le mois de février la commune avait donc mis en vente ce logement à 90 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition d'achat pour le logement communal, en vente depuis 2 ans, pour un montant de 80 000€. Les frais de notaires sont à la charge de l'acheteur.

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer les documents nécessaires à cette affaire.

05-07-21 Créances éteintes

Le service de Gestion comptable expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite d'une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif. Ces décisions de justice s'imposent à la collectivité créancière et s'opposent à toute action en recouvrement par le comptable public

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé «Créances éteintes», sur le budget assainissement.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Il s'agit créances éteintes dans les deux cas suivants : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2018, budget assainissement.

Les justifications juridiques figurent au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève pour le budget assainissement à : 119.34 € et correspondent au titre n°7 rôle 11 du 7 août 2018.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération

AUTORISE Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

06-07-21 Droit de Prémption Urbain

- Parcelle A860 – 8 rue du château d'eau

Le Conseil Municipal NE SOUHAITE PAS Prémpter

- Parcelle ZR9 – 9 route du Prieuré

Le Conseil Municipal NE SOUHAITE PAS Prémpter

Questions et informations diverses

07-07-21-a Groupe scolaire

Madame le Maire explique les raisons du décalage de l'ouverture de l'école les Blancs marais à la rentrée de novembre 2021.

Les travaux doivent être terminés par les entreprises le 30 juillet 2021. Les levées de réserve et mise en service se feront en août et septembre et le passage de la commission de sécurité est prévu fin septembre/début octobre.

07-07-21-b Service civique pour la médiathèque-Ludothèque

Madame le Maire fait part au conseil d'un projet de prendre un service civique pour la médiathèque-ludothèque, comme cela avait été fait en 2018 et 2019 (pour la police et le Point I)

- minimum 24h/semaine,
- contrat de 6 à 12 mois
- âge de 16 à 25 ans
- environ 120€/mois à la charge de la commune (total indemnisation 600€/mois participation Etat)

L'objectif est d'aider à relancer la ludothèque et apporter une aide supplémentaire à la médiathèque, pour une durée de 9 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la proposition de Madame le Maire de rechercher un service civique pour la ludothèque/médiathèque, dès que possible

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer les documents afin de valider ce projet de service civique culturel

07-07-21-c Charte du territoire éducatif rural (TER) Marais et Baie du Cotentin

Madame le Maire présente la charte établie dans le cadre d'un renforcement de la coopération entre l'école et les collectivités territoriales et les différents partenaires

(associatifs, culturels, économiques, médico-sociaux, sportifs,..), l'ensemble des acteurs s'engage dans le déploiement de projets communs renforcés au service des objectifs du TER.

Objectifs de cette charte :

- renforcer la coopération entre l'école et les acteurs locaux
- Garantir aux élèves des ruralités un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir
- Renforcer l'attractivité de l'école rurale et l'accompagnement des personnels

07-07-21-d Modifications des horaires de la Poste

Madame Perrotte fait part d'échanges avec la Poste concernant la réorganisation du bureau de poste au 1^{er} novembre 2021.

Lors d'une rencontre fin mars, la Poste annonçait à Mme le Maire la modification des horaires du bureau de vote comme suit

Lundi : fermé

Mardi au vendredi : 14h00 à 16h30

Samedi : 9h00 à 12h00

Madame le Maire avait signifié par courrier le 6 avril dernier son désaccord concernant l'ouverture l'après-midi qui complique le quotidien des habitants et des entreprises ayant une boîte postale. Elle demandait le maintien des horaires actuels.

La réponse apportée par la Poste ne correspond pas à cette attente. Ils ont juste maintenu le nombre total d'heures de présence sur la semaine (15h), répartis comme suit :

Lundi : fermé

Mardi au vendredi : 14h00 à 11h00

Samedi : 9h00 à 12h00

Le conseil municipal demande à madame le maire de refaire un courrier pour demander qu'à minima le bureau soit ouvert le vendredi matin, le jour du marché et faire valoir l'inquiétude des élus concernant l'accès des clients à la partie banque postale.

07-07-21-e Projet de méthanisation

Madame le Maire informe le conseil de l'arrêté préfectoral n°2021-103 du 30 juin 2021 portant enregistrement d'une unité de méthanisation collective exploitée par la Sas Agri Metha groupe des marais à Picauville.

Les installations et leurs annexes sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier déposé par l'exploitant et elles respectent les dispositions des arrêtés ministériels de prescriptions générales.

Prescriptions techniques :

- Respect des émissions sonores
- Mesure de la concentration d'odeur générée par l'installation
- Création d'un registre des plaintes
- Respect du coefficient de perméabilité de la zone de rétention.

07-07-21-f remerciements

Madame le Maire fait part du décès de Monsieur Jean Lebfèvre, ancien maire de Cretteville. La commune a déposé une gerbe pour son inhumation et la famille remercie le conseil.

07-07-21-g Point accueil semaine cyclotourisme

Mme le Maire rappelle le passage de la semaine fédérale du cyclotourisme avec le point d'accueil sur Picauville le dimanche 25 juillet.

07-07-21-h réclamation de la gymnastique volontaire

Madame BERTOT fait part de la réclamation de la gymnastique volontaire sur l'absence de subvention en 2021, alors que comme les associations sportives qui vont percevoir une subvention, elles ont un entraîneur rémunéré pour les cours.

Madame le Maire fera une réponse écrite à la Présidente pour expliquer les raisons.

07-07-21-i interventions des conseillers

Madame DONGE évoque une rumeur de l'organisation d'une rave-party sur Orglandes/Etienville/Gourbesville/Amfreville. IL faudra avertir la gendarmerie.

Séance levée à 21h20

Vu pour être affiché le 21 juillet 2021, conformément au CGCT

LE Maire,
Marie-Hélène PERROTTE